Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : SPRAY DC

- REFERENCE : 813

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Solution désinfectante alcoolique

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide solvantée.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°67-63-0 2-propanol - Xi,F; R11-36-67 < 5%
CAS N° 64-17-5 Alcool éthylique - F; R11 15-30%
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- INFLAMMABLE
R10: inflammable
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Rincer abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche.Consulter immédiatement un médecin ou le LE CENTRE ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur étiqueté adapté pour destruction par un centre agréé.
Laver les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé.
Stocker dans un local aéré, à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
N° de CAS 67-63-0 2-Propanol (< 5%) - VLE (France) =980 mg/m3, 400ppm
N° de CAS 64-17-5 Alcool éthylique (15-30%) - VME (France)=1900 mg/m3, 1000ppm
VLE (France)= 9500mg/m3, 5000ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.Cependant l'inhalation de poussières, vapeurs, aérosols doit être évitée.
Protection des mains: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL :
Fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide incolore à odeur alcoolisée.

PH : Pur 20°C : voisin de 6.5

Température de changement d'état :
Température ébullition initiale: 78°C environ

Point éclair : 41°C (méthode Pensky)

Caractéristiques d'explosivité :
3,3% à 19% vapeurs dans l'air.

Densité : à 20°C: 0.960 - 0,970 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
  - peau: peut provoquer des irritations
  - yeux: peut provoquer des irritations
  - inhalation: peut provoquer des irritations
  - ingestion: pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit

  MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (alcool) inscrite au tableau N°84.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
  Théoriquement il n'y a pas de rejet: le produit est pulvérisé sur la surface, et sèche par évaporation.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
  Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
  ADR/RID :UN 1987, ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL), 3, III.
  IMDG:ALCOOLS, N.S.A. (ETHANOL), 3, UN 1987, III.
  AUTRES INFORMATIONS:
  Classe 3 liquide inflammable - Code danger 30
  IMDG: Fiche de sécurité: F-E,S-D - Polluant marin:non
  La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
  Symbole : non soumis
  Phrases R : R10
  Phrases S : S7-16
  Référence réglementaire française: Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
  Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

DESINFECTANTS	PRESENCE

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
  Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
  Date de mise à jour: FDS 813 ;Vers 2.(15/11/2005)

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles